



Communiqué de presse

65/21

Montreuil, le 10 juin 2021

Les exclu.e.s du Ségur encore et toujours mobilisé.e.s ce 15 juin

Après avoir été considérés comme personnels indispensables dans la gestion de la crise sanitaire au quotidien, le gouvernement sacrifie les personnels, poursuivant ainsi sa campagne de sabotage du statut de la fonction publique hospitalière en créant des régimes spéciaux. Rappelons que ce même gouvernement, dans son projet de réforme des retraites, a fait de la suppression des régimes spéciaux son cheval de bataille !

Ainsi, une partie des agent.e.s de la Fonction Publique Hospitalière, notamment les personnels techniques et administratifs des établissements médico-sociaux dits « autonomes » et l'ensemble des personnels des établissements sociaux « autonomes » sont toujours exclus du complément de traitement indiciaire (183€) lié aux accords du Ségur de la Santé.

Le gouvernement, par la voix de son négociateur vedette, M. Laforcade, nous renvoie à une « conférence salariale » qui, par ce terme, entérine l'intention gouvernementale de casser le service public pour mieux le privatiser.

Tout ceci est marqué du sceau de l'injustice, une vaste mascarade de plus. Comment des agents de la fonction publique, faisant les mêmes tâches auprès de la population, travaillant ainsi côte-à-côte, au sein d'un même établissement, se voient-ils traités différemment ? Ce secteur, déjà fortement impacté par des rémunérations de misère (le point d'indice servant à calculer nos rémunérations est gelé depuis 2008), ne parvient plus à recruter. M. Laforcade justifie ce report permanent des négociations nous concernant au prétexte que nos métiers ne sont pas « en tension ». C'est soit méconnaître notre secteur particulier, soit nous prendre ouvertement pour des imbéciles.

A cela, le projet de loi 4D vient nous assommer un peu plus. Cette loi (Déconcentration, Décentralisation, Différenciation et Décomplexification) va, dans les faits, marquer davantage de rupture et d'iniquité au sein d'un Service Public déjà très attaqué.

Le Collectif Action Sociale et Médico-Sociale Publiques de l'UFAS CGT exige une augmentation de salaire immédiate de 300 € pour TOUS les professionnels de l'action sociale et médico-sociale quels que soient leurs métiers, leurs établissements et leurs champs d'intervention, en l'inscrivant dès maintenant dans la loi rectificative de financement de la Sécurité Sociale en ce mois de juin 2021.

Toutes et tous ensemble, nous ne lâchons rien ! Exigeons la reconnaissance légitime qui est la nôtre au regard de nos missions essentielles et de notre implication au quotidien.

L'UFAS, par son Collectif Action Sociale Publique, appelle l'ensemble des agents et salarié.e.s à une mobilisation dans les territoires le mardi 15 juin prochain.